



Hochfelden, le 15 mai 2026

CONVOCATION
à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Samedi 13 juin 2026
à NEUWILLER LES SAVERNE (67)

Début de l'AG à 10h00 précises

Chère Adhérente, Cher Adhérent,
de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne,

Nous avons le plaisir de vous **inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre association, qui se tiendra le samedi 13 juin 2026 à 10 heures à la grande salle Bosco de Neuwiller-lès-Saverne**. Elle s'inscrit comme chaque année dans une journée complète dédiée aux échanges et à notre patrimoine bâti.

Programme de la Journée Annuelle de l'ASMA :

- **9h30 :** Accueil café, salle Bosco à Neuwiller-lès-Saverne
- **10h :** Assemblée Générale Ordinaire de l'Association (même lieu)

À Neuwiller-lès-Saverne, le stationnement est possible sur le parking de l'abbaye situé en contrebas de la salle Bosco.

- **13h :** **Apéritif et Buffet Champêtre**, salle Fernand-Hamm, Weiterswiller
Rue du stade, à environ 1km du village, en bord de forêt.

Pour rejoindre Weiterswiller, repasser devant la mairie et la route de Weiterswiller ; traverser le bourg de Weiterswiller, prendre la rue du Stade vers Weinbourg jusqu'à la salle, située à la sortie du village.

- **Après-midi : Visites de Weiterswiller**, à la découverte de son patrimoine bâti
 - o visite guidée de l'église protestante Saint-Michel, édifice du XIVE siècle abritant un ensemble exceptionnel de fresques murales du début du XVe siècle, illustrant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et redécouvertes au début du XXe siècle
 - o découverte du centre historique du village, sous la conduite de M. Claude Eichwald, maire de Weiterswiller, à la rencontre des très belles maisons anciennes du bourg, dont plusieurs présentent des parties remontant au XVIe siècle.





Maison datée de 1612 par dendrochronologie
située au 23, rue Principale (photo Gilles Becker)

Les visites se feront en 2 groupes, et permettront au plus grand nombre de profiter de ces découvertes patrimoniales.

Si vous souhaitez **prendre part au Déjeuner** à l'issue de l'Assemblée Générale, **merci de vous inscrire** au plus vite, de préférence en ligne sur asma.fr ou via bulletin : voir ci-après – **avant le 05 Juin 2026**.

-O-

MODALITES de l'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Les résolutions feront l'objet d'un vote électronique avant l'AG selon les modalités détaillées dans la note jointe à cette convocation.

Vous pouvez dès à présent consulter les différents rapports mis en ligne sur notre site asma.fr, sous le calendrier, rubrique : « Assemblées générales ».

Vous pouvez également obtenir une version papier de ces rapports sur simple demande par courriel à contact@asma.fr ou par courrier adressé à ASMA, BP 90032 - 67270 Hochfelden.

ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale Ordinaire débutera à 10 heures précises.

09h30 : Ouverture de la grande salle Bosco de Neuwiller-lès-Saverne, accueil avec café et kougelhofs. Le vote des résolutions se faisant par voie électronique préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, il ne sera pas tenu de feuille de présence.

10h00 : Mot d'accueil.

10h15 : Début de la partie statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément aux Statuts de l'Association, si la condition de quorum n'est pas remplie, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par la présente en une seconde réunion qui se tiendra en même date et en même lieu. L'Assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre

d'adhérents ayant pris part au vote des différentes résolutions sur les points soumis à l'ordre du jour :

- Rapport moral 2025 présenté par Denis Elbel, Président.
- Annonce du résultat du vote et quitus aux membres du Comité.
- Rapport financier 2025 présenté par la Trésorière.
- Rapport des Réviseurs aux Comptes.
- Annonce du résultat du vote sur les comptes 2025 et quitus à la Trésorière.
- Renouvellement du mandat des Réviseurs aux Comptes pour 2026 : annonce du résultat du vote.
- Renouvellement des membres en fin de mandat du Comité, présentation des nouveaux membres et annonce du résultat du vote.
- Rapport d'orientation pour 2026 et du Budget Prévisionnel 2026, et annonce du résultat du vote.
- Questions diverses.

11h45 : Présentations

- Remise du « Trophée ASMA 2026 » par le Président.
- Maisons primées : présentation des maisons primées 2026.
- Attribution du « Bulldozer d'Or 2026 ».

12h30 : Fin de l'Assemblée Générale 2026

Nous vous retrouverons avec plaisir autour d'un apéritif et du déjeuner, prévus vers 13 heures auront lieu à la salle polyvalente Fernand-Hamm, rue du Stade à Weiterswiller.

Comptant sur votre présence,

Bien amicalement.

Denis Elbel
Président de l'ASMA

Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2026
EXPLICATION DES RÉOLUTIONS / PROCÉDURE DE VOTE

Conformément à nos statuts (Art. 13) et à notre règlement intérieur (Art. 9), prennent part au vote des résolutions les adhérents à jour de cotisation selon les règles statutaires en vigueur.

Résolution N° 1 : Rapport moral 2025 présenté par Denis Elbel et Quitus aux membres du Comité

Le rapport moral retrace les principales actions menées durant l'année 2025. Il est dès à présent consultable sur notre site asma.fr, sous la rubrique « Assemblées Générales ».

Résolution N° 2 : Rapport financier de l'exercice 2025 présenté par la Trésorière, Rapport des Réviseurs aux Comptes sur l'exercice 2025 et Quitus à la Trésorière

Le rapport financier de l'exercice 2025 et le rapport des réviseurs aux comptes sont dès à présent consultables sur notre site asma.fr, sous la rubrique « Assemblées Générales ».

Résolution N° 3 : Renouvellement du mandat des Réviseurs aux Comptes pour l'année 2026

Conformément à l'Art. 16 de nos statuts, le mandat des deux réviseurs aux comptes doit être renouvelé chaque année.

Résolution N° 4 : Renouvellement pour 3 ans à/c de 2026 du mandat de 5 membres du Comité et élection de 3 nouveaux membres :

Conformément à l'Art. 21 de nos statuts, la durée du mandat des membres du Comité est de 3 ans.

Cette résolution vise à renouveler le mandat des membres du Comité dont le mandat en cours a été élu en 2023 et arrive à expiration en 2026.

Les candidats au renouvellement sont : Rémy Claden, Frédéric Cueney, Hugo Digiano, Daniel Munsch et Marc Reiser-Deligny.

Le Comité propose également à l'Assemblée générale l'élection de Thomas Probst, Cédric Lotz et Lucas Hamm.

En cas d'élection, leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG de 2029.

Résolution N° 5 : Approbation du rapport d'orientation 2026 et du Budget Prévisionnel 2026

Le rapport d'orientation indique les pistes d'action que les membres du Comité entendent mettre en œuvre durant l'année 2026. Il est dès à présent consultable sur notre site asma.fr, sous la rubrique « Assemblées Générales ».

Le vote se fera par voie électronique.

Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale.

Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2026
BULLETIN DE VOTE À RETROUVER SUR LE SITE DE BALOTILO
en ouvrant le mail qui vous sera envoyé prochainement
et à exprimer avant le 12 juin 2026 à 20h

Veillez exprimer votre vote par voie électronique en cliquant la case OUI, NON ou NE SE PRONONCE PAS correspondant à votre choix pour chacune des 5 résolutions et, pour la résolution N° 4, pour chacun des candidats au renouvellement de leur mandat ou à leur première élection au sein du Comité.



Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2025

BULLETIN DE VOTE À RETROUVER SUR LE SITE DE BALOTILO
en ouvrant le mail qui vous sera envoyé prochainement
et à exprimer avant le 12 juin 2026 à 20h

Veillez exprimer votre vote par voie électronique en cliquant la case OUI, NON ou NE SE PRONONCE PAS correspondant à votre choix pour chacune des 5 résolutions et, pour la résolution N° 4, pour chacun des candidats au renouvellement de leur mandat ou à leur première élection au sein du Comité.

Résolution N° 1 : Approbation du rapport moral de l'exercice 2025 et quitus aux membres du Comité de l'ASMA

VOTE OUI VOTE NON NE SE PRONONCE PAS

Résolution N° 2 : Approbation du rapport financier de l'exercice 2025 et quitus à la Trésorière

VOTE OUI VOTE NON NE SE PRONONCE PAS

Résolution N° 3 : Renouvellement du mandat des Réviseurs aux Comptes pour l'année 2026

VOTE OUI VOTE NON NE SE PRONONCE PAS

Résolution N° 4 : Renouvellement pour 3 ans à/c de 2026 du mandat de 5 membres sortants :

Rémy Claden	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS
Frédéric Cueney	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS
Hugo Digiano	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS
Daniel Munsch	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS
Marc Reiser-Deligny	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS

et première élection pour un mandat de 3 ans à/c de 2026 de:

Lucas Hamm	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS
Cédric Lotz	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS
Thomas Probst	<input type="radio"/> VOTE OUI	<input type="radio"/> VOTE NON	<input type="radio"/> NE SE PRONONCE PAS

Résolution N° 5 : Approbation du rapport d'orientation 2026 et du Budget Prévisionnel 2026

VOTE OUI VOTE NON NE SE PRONONCE PAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du samedi 13 juin 2026 INSCRIPTION AU DÉJEUNER à Weiterswiller

Buffet Champêtre

Les entrées :

Duo de jambons de Parme et séché aux billes de melon
Pâté en croûte, La nougatine de lapereau
Saucisson sec et rosette

Ballottine de pintade
Mi-cuit de foie gras de canard
Chorizo Ibérique

Les poissons :

Verrine de tartare de thon frais à la mangue
Ananas piqué aux gambas
Saumon cuit au torchon et Saumon fumé

Les viandes :

Côte de bœuf au poivre
Contre-filet de porc braisé
Filet de volaille aux épices douces

Les crudités :

Salade de carottes, Taboulé,
Céleri rémoulade, Salade Coleslow
Tomates mozzarella



Buffet des délices

Salade de fruits frais

Mousse au chocolat

Tarte aux pommes à l'Alsacienne

Fraisier : biscuit, mousseline fraise, morceaux de fraises

Le caraïbe : feuilletine au chocolat blanc, bavaoise vanille, biscuit madeleine et crémeux exotique, mousse passion

Prix du Repas : 32 euros par personne
(Vins, boissons et service offerts par l'ASMA)

Réservation obligatoire

Prioritairement en ligne, très simplement sur www.asma.fr, « Repas AG » :

- Vous indiquez le nombre de personnes,
- Vous pouvez payer en CB (sécurisée) ou virement

Inscriptions ouvertes jusqu'au 05 Juin au soir.

*Si vous ne pouvez le faire en ligne, merci de nous retourner ce bulletin (il doit nous être parvenu **par voie postale avant le 05 Juin**).*

Nom :

Prénom :

→ pour : personnes x 32 € = €

Règlement :

par virement vers IBAN : FR76 1470 7500 3333 1952 8874 509 - BIC : CCBPFRPPMTZ
> *merci de bien indiquer dans l'objet du virement : « REPAS AG » avec votre nom*

ou par chèque établi à l'ordre de l'ASMA

> *envoyez par courrier le Bulletin (+ chèque) à :*

Bénédicte LIENARD – 14 rue Georges Politzer – 94 110 ARCUEIL

Nous ne pourrons rembourser les annulations effectuées après le 05 juin 2026 !